

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

○○○○○○

**OBJET : N° 8**

**Reconduction du BAFA  
Citoyen dans le cadre  
des actions Jeunesse  
2023 et fixation de la  
participation  
financière des familles**

**date de convocation :**  
25 novembre 2022

**date d'affichage :**  
25 novembre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Christine GARNIER, **Maire**

Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoints au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. Pascal ODOT	à	M. Cyril PICARD
M. Jacky GERARD	à	M. Marc NUSBAUM
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Aude FROMENT	à	Mme Christine GARNIER
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Carine FROGER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	M. Florian BOIVERT
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Latifa DJELOUAH

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Acacia GAROU

**Objet n°8 : Reconstitution du BAFA Citoyen dans le cadre des actions Jeunesse 2023 et fixation de la participation financière des familles**

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'avis favorable de la commission « sport, jeunesse et politique de la ville » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 23 novembre 2022,

Entendu l'exposé de M. PICARD, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire chargé des sports, jeunesse et politique de la ville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** une participation financière des jeunes à 100 € par stage (théorique et approfondissement) soit 200 € pour la totalité du dispositif, afin de maintenir une certaine accessibilité financière pour le public Jeunesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



  
Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

  
Acacia GAROU